

DÉPÊCHE - 04/12/2018

## GHT et achats mutualisés: "La loi est restée au milieu du gué" (Jean-Carles Grelier)

Mots-clés : #établissements de santé #achats #coopérations #Parlement #hôpital #finances

POLSAN - ETABLISSEMENTS

MONTROUGE (Hauts-de-Seine), 4 décembre 2018 (APMnews) - La loi de modernisation de notre système de santé de 2016, qui a notamment créé les groupements hospitaliers de territoire (GHT), est "restée au milieu du gué" sur la mutualisation de la fonction achat, a estimé le député Jean-Carles Grelier (LR, Sarthe), jeudi lors des Journées de l'achat hospitalier organisées par le Réseau des acheteurs hospitaliers (Resah) à Montrouge.

Jean-Carles Grelier, qui est aussi rapporteur des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (Mecss) de l'Assemblée nationale sur les achats hospitaliers, s'exprimait à l'occasion d'un colloque organisé par les revues Pharmaceutiques et DM Mag dans le cadre des Journées du Resah.

Il a rappelé que la fonction achat des GHT devait être mutualisée autour de l'établissement support depuis le 1er janvier, afin notamment de générer des économies dans le cadre du programme de performance hospitalière pour des achats responsables (Phare) (cf [dépêche du 29/11/2018 à 18:59](#), [dépêche du 30/11/2018 à 12:12](#) et [dépêche du 29/11/2018 à 14:38](#)).

Pour Jean-Carles Grelier, qui prévoit de rendre son rapport début 2019, "la loi qui a confié aux GHT une partie de la compétence achat est restée au milieu du gué", car une partie de la compétence a été transférée aux établissements supports "mais on n'a pas complètement démuné les hôpitaux parties de cette même compétence".

Ainsi, "c'est l'hôpital support qui peut faire des commandes et qui signe les bons de commande, mais c'est l'hôpital partie qui paie, si c'est lui qui est bénéficiaire de ce qui a été acheté". "Et aujourd'hui, on a une structuration des services achats dans les hôpitaux qui me pose sérieusement question", a-t-il souligné.

Le député a pris l'exemple de la Sarthe, où il préside le comité des élus du GHT 72 (10 établissements de plus de 4.000 lits et places, réunis autour du centre hospitalier du Mans).

"La logique administrative a voulu que comme les hôpitaux parties ne sont pas complètement démunés de la compétence achat, on continue de les impliquer. On a décompté 121 fonctionnaires pour le département de la Sarthe en charge de tout ou partie de la responsabilité des achats", a-t-il rapporté.

"Et on en a bien évidemment constitué un service achat à l'échelle du GHT", avec à sa tête un directeur (Léonard Dupé, ndlr).

Jean-Carles Grelier a ajouté qu'une pharmacie centrale avait été créée, avec un investissement "colossal" de l'ordre de 2,5 millions d'euros pour créer un système d'information mettant en réseau les pharmacies des établissements du GHT. Une plateforme logistique a aussi été mise en place pour acheminer les produits de santé dans les différents hôpitaux, ce qui s'est accompagné de l'embauche de chauffeurs et de l'achat de véhicules.

"Pour réaliser des économies on est plutôt mal parti", a pointé le député. Léonard Dupé avait estimé en octobre aux Journées Hopitech que la mutualisation des achats dans les GHT était un investissement à moyen terme, pour lequel il faut "parfois assumer des surcoûts" (cf [dépêche du 11/10/2018 à 13:58](#)).

Pour Jean-Carles Grelier, "quand on aura éliminé les coûts de mise en oeuvre de cette nouvelle politique d'achats et qu'on aura tenté de regarder derrière ce que ça rapporte, on s'apercevra qu'on aura obtenu un résultat sans doute inverse à celui qu'on avait promis".

"Cela pose une question, qui est une question politique: que veut-on pour les GHT? Est-ce que, sur les achats, il faut faire machine arrière pour simplifier le dispositif, qui est devenu complexe? Ou faut-il au contraire [...] faire de nouveau un pas en avant et aller vers l'idée que les GHT pourraient être dotés, ne serait-ce que pour la compétence achat, de la personnalité morale, qui permettrait de centraliser sous la signature des directeurs généraux des établissements supports l'intégralité des achats?", a-t-il avancé.

Il a évoqué une potentielle faille juridique dans le dispositif. Car aujourd'hui, c'est par exemple le directeur général du CH du Mans qui signe le bon de commande d'une machine mais c'est le directeur d'un établissement partie qui signe le mandat de paiement.

"On a donc un trou béant dans la réglementation financière que ne pourra manquer de soulever la Cour des comptes et qui fait aujourd'hui craindre énormément aux syndicats de managers hospitaliers".

"On est dans quelque chose qui est très imparfait et qui mériterait d'être repensé de pied en cap. La seule certitude que j'ai, au stade où nous en sommes, c'est qu'on ne réalisera pas les économies qu'on attend", a conclu Jean-Carles Grelier.

La Cour des comptes s'est déjà penchée sur les achats hospitaliers et a publié un rapport sur le sujet en octobre 2017, rappelle-t-on (cf [dépêche du 12/10/2017 à 10:36](#), [dépêche du 12/10/2017 à 10:36](#), [dépêche du 12/10/2017 à 10:36](#), [dépêche du 12/10/2017 à 12:19](#) et [dépêche du 12/10/2017 à 17:50](#)).

gb/ab/APMnews

[GB7PJ63GF]